

Formation Sport Santé

Formation Généraliste Sport Santé

Avec délivrance d'une Attestation validée par
le CDOS92 et la DRJCS Ile de France.



E-learning :
de Octobre – Novembre 2018
sur savoirsportsanté.fr

Cours Présentiels :
Samedi 24 Novembre
et 15 Décembre 2018
9h00 - 17h00
à Nanterre

Remise des Diplômes :
Janvier 2019,
Au CDOS92, 1 rue de la Chasse 92000 Nanterre

Inscription à savoirsportsante@gmail.com
0662819833
Ou sur savoirsportsanté.fr



Savoir Sport Santé

Formation Généraliste Sport Santé

Formation Complémentaire avec délivrance d'une attestation validée
par le CDOS 92 et la DRJCS Ile de France

Formation en Distanciel
E-learning (25h) :

Diaporamas sur :
savoirsportsanté.fr

Formation en Présentiel :
Samedi 24 Novembre
et 15 Décembre 2018

9h00 - 17h00.

Salle de conférences, Palais des Sports de Nanterre,
136 av. Joliot Curie, 92000 Nanterre.

Remise de l'Attestation
de Formation :

Janvier 2019
au CDOS 92, 1 rue de la Chasse,
92000 Nanterre

Publics visés et diplômes requis :

Educateurs sportifs, CQP sportif, BP et DEJEPS ou équivalents (BE1, BE2, etc) et brevets fédéraux, déjà encadrant en clubs, associations sportives.

Les personnes à titre individuel, souhaitant développer une offre de Sport Santé.

Les fonctionnaires et les militaires mentionnés à l'article L212-3 du code du sport. Les professionnels de santé souhaitant compléter leurs connaissances en sport santé.

Pré requis : Connaissance des programmes de base d'anatomie et de physiologie du BPJEPS ou CQP sportif et brevets fédéraux (niveau moniteur ou instructeur).

Etre titulaire à jour du PSC-1.

Objectifs de la formation :

Former des éducateurs sportifs pour qu'ils développent une offre de Sport Santé dans leur structure (club ou association) pour recevoir des personnes sédentaires, sans atteinte fonctionnelle sévère, pouvant développer, ou porteur, de pathologie chronique, à mettre à l'activité physique ou sportive adaptée (APSA) à visée préventive primaire ou thérapeutique non médicamenteuse validée par la HAS.

Objectifs développés :

- Etre capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.

- Mettre en œuvre une évaluation initiale de la situation de la personne en incluant des évaluations fonctionnelles propres à la pratique physique envisagée, ainsi que l'identification des freins, des ressources individuelles et des capacités de la personne à s'engager dans une pratique autonome, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés.

- Concevoir une séance d'APSA en suscitant la participation et l'adhésion de la part de la personne.

- Mettre en œuvre un programme : animer les séances d'APSA, évaluer la pratique et ses progrès ; soutenir la motivation du patient ; détecter les signes d'intolérance lors des séances et transmettre les informations pertinentes au prescripteur (médecin...) dans des délais adaptés à la situation.

- Evaluer à moyen terme les bénéfices attendus du programme, établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les personnes, établir un dialogue entre les acteurs. Connaître les démarches de réseau, identifier les partenaires et connaître les structures institutionnelles.

- Réagir face à un accident au cours de la pratique en mobilisant les connaissances et compétences nécessaires à l'exécution conforme aux recommandations des gestes de 1ers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés (PSC-1).

- Connaître les caractéristiques générales des principales pathologies chroniques et pour chacune d'entre elles, quelles recommandations d'APSA et quelles précautions.

Contenu de la formation :

Connaissances : Les facteurs de risque, signes d'apparition, évolution, traitements, complications et les recommandations et principales contre-indications d'APS pour les principaux états physiologiques (grossesse, seniors) et pathologies chroniques relevant d'une mise à l'APS comme moyen préventif ou thérapeutique (surpoids et obésité, diabète 1 et 2, hypertension, BPCO, asthme, ostéopénie et arthrose...).

Les méthodes et outils (tests et épreuves) d'évaluation des aptitudes énergétiques et motrices pour proposer un parcours de santé ou de soins par les APS adaptées aux besoins de santé, aux aptitudes et aux attentes de la personne ou du patient à mettre à l'APS.

Les conduites à tenir pour une sécurisation optimale des pratiques d'APS selon les pathologies et conduites à tenir, voir gestes d'urgence.

Compétences : Prendre en charge une personne sédentaire pour définir avec elle ses besoins de santé et attentes de pratiques d'APS plaisir et bien-être.

Programmer une séance d'APS –selon sa spécialité sportive– pour l'adapter aux besoins de santé, aptitudes, facteurs de risque et attentes du « futur » pratiquant.

Suivre les effets des APS sur l'évolution des aptitudes à l'aide de tests et épreuves validés pour adapter le contenu de l'APS et continuer à la sécuriser.

Evaluation et validation de la formation :

Evaluation des acquis, compétences, savoir-être et savoir-faire des apprenants.

Epreuves écrites : QUIZ Final (45mn) d'évaluation des connaissances et compétences acquises pendant la formation qui aura lieu à la fin de la session en présentiel.

Un projet écrit de Sport Santé concret, pratique pour son club, son association sera demandé (bref exposé écrit, 1/2page, du projet d'action Sport Santé).

Remise d'une fiche d'évaluation nominative formation/formateurs, par les apprenants.

Remise de l'attestation de Formation :

Janvier 2019

A réception d'un dossier complet : Remise d'une Attestation de Formation Généraliste Sport-Santé, avec délivrance d'une attestation validée par le CDOS 92 et la DRJCS Ile de France.

Remise d'une attestation de présence pour les participants assidus.

Tarif : 560€

prise en charge en formation continue par les OPCA



Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tel

Mail

Le nom de la structure Diplôme

Fiche d'inscription :

A retourner à Savoir Sport Santé, 15 bis villa Ghis, 92400 Courbevoie, ou par mail à savoirsportsante@gmail.com

Savoir Sport Santé